



INFOS PRATIQUES

COUPURE DES ÉCLAIRAGES PUBLICS EN SOIRÉE

Mis en ligne le 17 avril 2020



Dans un contexte de circulation très réduite en raison du confinement, l'éclairage public sur la commune est coupé le soir. Mis en route habituellement à la tombée de la nuit, avec une extinction à 22h ou 22h30 dans certains secteurs, et minuit dans l'hyper centre (avec baisse de puissance entre 22h et minuit), l'éclairage se remettait en route aux petites heures du matin pour s'arrêter à la levée du jour. Désormais, l'éclairage public n'est plus mis en route à la tombée de la nuit, en dehors du giratoire de la Belle Étoile (éclairage maintenu pour des questions de sécurité). Les éclairages par panneaux solaires sont eux aussi maintenus, pour des questions techniques.

L'éclairage devrait être remis en service à la fin du confinement, selon les consignes de déplacement qui seront données par le gouvernement.



☰ [RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.